



## CoGreen SC

Rapport sur les données comptables et financières historiques et prospectives figurant dans le rapport de l'organe d'administration, adressé à l'organe d'administration de la société CoGreen SC

## Rapport sur les données comptables et financières historiques et prospectives figurant dans le rapport de l'organe d'administration, adressé à l'organe d'administration de la société CoGreen SC

Conformément à l'article 5:143 du Code des sociétés et des associations, nous émettons, en notre qualité de commissaire, notre rapport adressé à l'organe d'administration de la société CoGreen SC sur les données comptables et financières historiques et prospectives figurant dans le rapport ci-joint de l'organe d'administration en date du 25 avril 2024, établi conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### Responsabilité de l'organe d'administration relative à l'établissement des données comptables et financières historiques et prospectives figurant dans le rapport ci-joint de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des données comptables et financières historiques et prospectives reprises dans son rapport ainsi que des hypothèses qu'il a retenues. Ce rapport contient également le fondement de la décision de distribution, à savoir que CoGreen CV pourra, après la distribution proposée d'un dividende de 306 256,90 EUR le 28 juin 2024, continuer à s'acquitter de ses dettes au fur et à mesure de leur échéance pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date de la distribution. Conformément à l'article 5:143 du Code des sociétés et des associations, l'organe d'administration est responsable de la décision de mise en paiement effectif de la distribution.

### Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité consiste à formuler une conclusion sur la question de savoir si :

- les données comptables et financières historiques figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'évaluation utilisées par la société, telles qu'elles ressortent des derniers comptes annuels approuvés ;
- les données comptables et financières prospectives ont été établies conformément aux hypothèses retenues par l'organe d'administration ; et
- ces hypothèses fournissent une base raisonnable pour les données comptables et financières prospectives.

Nous ne nous prononçons pas sur le caractère adéquat de la distribution ni sur la question de savoir si la distribution peut avoir lieu.

Nous avons effectué notre mission selon les diligences recommandées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Dans le cadre de notre mission, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre, nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier.

L'étendue de notre mission est considérablement inférieure à celle d'une mission d'assurance raisonnable sur les données comptables et financières historiques et prospectives sur lesquelles le test de liquidité s'est fondé. En conséquence, notre mission ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'une mission d'assurance raisonnable permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'assurance raisonnable.

L'information financière prévisionnelle et les hypothèses sur lesquelles sont basées se rapportent à l'avenir et peuvent donc être affectées par des événements imprévus. Dès lors nous n'exprimons aucune opinion sur la question de savoir si les résultats réels communiqués correspondront à ceux présentés dans l'information financière prévisionnelle et si les écarts peuvent être significatifs.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que :

- les données comptables et financières historiques figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration n'ont pas été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'évaluation utilisées par la société, telles qu'elles ressortent des derniers comptes annuels approuvés ;
- les données comptables et financières prospectives n'ont pas été établies conformément aux hypothèses retenues par l'organe d'administration ; et
- ces hypothèses ne fournissent pas une base raisonnable pour les données comptables et financières prospectives.

Les hypothèses retenues sous-jacentes aux projections sont susceptibles de différer des réalisations, parfois de manière significative, dès lors que des événements attendus ne se produisent souvent pas comme prévu.

## Restriction de l'utilisation de notre rapport

Ce rapport a été établi uniquement en vertu des articles 5:143 du Code des sociétés et des associations dans le cadre de la distribution prévue d'un dividende de 306 256,90 EUR le 28 juin 2024 et ne peut être utilisé à d'autres fins. Conformément à la législation, ce rapport est exclusivement destiné à l'organe d'administration de la société CoGreen SC et ne peut être diffusé sans notre accord préalable.

Signé à Hasselt, le 10 juin 2024.

Le commissaire

Signed by:

**Dirk Cleymans**

705CEE7303FA4FF...

---

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL

Représentée par Dirk Cleymans

# Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BV/SRL  
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem  
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE90 4350 2974 5132 - BIC KREDBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

## CoGreen : test de liquidité

En vue de proposer à l'assemblée générale de CoGreen la distribution d'un dividende au titre de l'année 2023, le conseil d'administration a vérifié le test de liquidité tel que prescrit par le CSA et confirme que la société pourra, en fonction des développements auxquels on peut raisonnablement s'attendre, continuer de s'acquitter de ses dettes actuelles et futures au fur et à mesure de leurs échéances pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date de la distribution.

Le test de liquidité sur les états financiers de 2023 consiste à comparer les actifs disponibles (après distribution du dividende) avec le passif à court terme :

$$\frac{(403.207,24€ - 306.256,90€)}{15.194,95€} = 2,81$$

Les actifs disponibles au 31 décembre 2023 se composent de 403.207,24€ de créances commerciales à un an au plus en excluant le montant de 860.500€ de réduction de capital qui sera effectuée après l'assemblée générale ordinaire et relative aux 5 premiers parcs de 2013.

Le passif à court terme se compose de 15.194,95€ de dettes fournisseurs.

Le test de liquidité étant supérieur à 1, la société dispose de suffisamment de liquidité à court terme pour honorer ses dettes après avoir distribué le dividende de 306.256,90€.

Le CSA préconise également de procéder à un test de liquidité sur des données prospectives.

A cet effet, un compte de résultat prévisionnel a été élaboré sur base des hypothèses suivantes :

- 30 centrales de production (pas de nouvelle augmentation de capital) ;
- Un pourcentage variable moyen de 1,5% pour toutes les centrales de production (sur un maximum de 3,5%) ;
- Des frais annuels de fonctionnement de 23.000 €

Le compte de résultat et le bilan prévisionnel seraient alors les suivants :

		<b>Total</b>
Immobilisations financières	EUR	4.663.750
# actions B	#	35.960
Coûts d'exploitation	EUR	-23.000,00
Produits des immobilisations	EUR	224.241,15
Autres produits financiers	EUR	18.000,00
Impôt	EUR	0,00
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>EUR</b>	<b>219.241,15</b>
Bénéfice reporté	EUR	52.457,72
<b>Bénéfice à effectuer</b>	<b>EUR</b>	<b>271.698,87</b>
Dotation à la réserve légale	EUR	-10.962,06
<b>Résultat (max) à distribuer</b>	<b>EUR</b>	<b>260.736,81</b>
<b>Dividende</b>	<b>EUR</b>	<b>241.574,88</b>
<b>Dividende/action</b>	<b>EUR</b>	<b>6,72</b>
<b>Rendement</b>	<b>%</b>	<b>5,37</b>
<b>Bénéfice à reporter</b>	<b>EUR</b>	<b>19.161,93</b>

<b>Actif</b>	<b>EUR</b>	<b>Passif</b>	<b>EUR</b>
Créance	4.663.750	Capital	4.494.750
Autres créances	273.693	Réserves légales	105.676
Liquidités	0	Résultats reportés	19.162
Comptes de régularisation	420	Fournisseurs	10.000
		Impôts	72.472
		Autres dettes	169.102
		Comptes de régularisation	66.700
<b>Total Actif</b>	<b>4.937.863</b>	<b>Total Passif</b>	<b>4.937.863</b>

Le test de liquidité effectué sur les données prévisionnelles donne un ratio de 3,21. Dans ce cas de figure, la société disposera également de suffisamment de moyens financiers pour honorer ses dettes à court terme futures estimées, après avoir distribué un dividende.

$$\frac{(273.693,28€ - 241.574,88€)}{10.000€} = 3,21$$



N. Priem  
Président



M. Sas  
Administrateur